



## **Compte rendu du CTSD DI PACA-CORSE du 12 juin 2020.**

### **Transfert TGAP de Nice vers la DGFIP ou une décision incompréhensible !**

Il s'agissait de la reconvoque du CTSD du 4 juin dernier, boycotté, notamment par l'USD-FO, suite à sa non tenue en présentiel, ce qui pour nous n'était pas acceptable, relativement à un ordre du jour autre que le Plan de Reprise d'Activité (voir notre liminaire ci-jointe à ce CR).

### **Les deux principaux points à l'ordre du jour:**

**1-Conséquence du transfert de la TGAP de la DGDDI vers la DGFIP sur l'organisation et le fonctionnement du bureau de Nice Port et sur la RI de Marseille.**

**2-Mise en œuvre du dispositif financier des mesures d'accompagnement en faveur des personnels de la DGDDI (examen du nombre de PRS).**

Comme nous l'avons aussi écrit dans notre liminaire, le point central de ce CTSD était l'avenir des agents concernés par ce transfert et le respect des engagements pris quant à leurs futures affectations.

Comme le rappelle le DI, la loi est votée (loi de finances 2019)...

Car pour le reste, comment accepter et comprendre la fermeture d'un service (à compétence nationale) qui fonctionne parfaitement grâce à l'investissement et au très grand professionnalisme de tous les agents qui s'y sont succédé depuis 20 ans avec des résultats excellents.

**5 agents assuraient l'assiette de plus de 700 millions annuels de perception !**

**Incompréhensible décision politique pour l'USD-FO qui balaye les analyses techniques et le travail accompli des agents.**

**Prémices du rapport Gardette et son transfert du recouvrement à la DGFIP de 11 prélèvements fiscaux sur 14 d'ici 2024 et mettant en danger l'existence même de notre administration.**

Pour quelle efficacité ?

Pour en revenir à ce transfert de la TGAP, d'ici le 31 mai 2021, interrogation majeure : quel dispositif d'accompagnement s'appliquera ?

Le nouveau, plus avantageux sur l'aspect financier, mais peut être pas sur tous les points ?

Il y a eu des engagements de l'ancien DG sur le sujet.

Cela devra être précisé au CTR du 18 juin.

Pour information la cellule sociale sera activée après le CT.

Autre problématique pour le DI qui s'engage à avoir des vacances d'emploi sur les postes pour lesquels les agents restructurés se sont déjà positionnés.

**Sur les 5 agents du service de gestion de la TGAP à Nice**, 4 souhaitent un poste sur la résidence ou bien la DR de Nice et 1 souhaite une mutation dans une autre résidence hors de notre DI/DR.

Si dans le passé, des surnombres étaient très souvent acceptés en cas de suppressions, ce ne serait plus le cas à l'avenir.

Cependant, selon le DR de Nice, pour les collègues qui demandent Nice (CO) ou SU (la BSE de Nice aéroport) et Monaco, il ne devrait pas y avoir de problèmes, compte tenu, pour Monaco, des départs à la retraite prévu et prévisible en 2021.

A ce sujet une autre question se pose: la date de l'affectation effective.

Les agents mutés pourront-ils rester sur leurs postes actuels afin d'assurer les opérations de fermeture du service ? Pour le DI, c'est possible, mais seulement pour les agents demandant un mouvement au sein de la résidence/DR de Nice.

En ce qui concerne la durée pendant laquelle la mesure de restructuration est en cours.

C'est généralement le temps équivalent à 2-3 mouvements de mutations.

Donc possiblement, jusqu'en mars 2022 (il y aura un arrêté).

Une précision est apportée au CTSD : en 2021 la charge de travail devrait être allégée et même très allégée après le premier semestre, même s'il restera des tâches « résiduelles » les années suivantes.

**Pour le service de la RI de Marseille** (qui est aussi dans le dispositif d'accompagnement), les conséquences sont plus simples. Avec peu de conséquences sur les conditions de travail.

L'essentiel de la charge de travail TGAP est au niveau du recouvrement.

L'agent « spécialiste » TGAP à la RI, après mai 2021 renforcera le recouvrement CI et DAFN (DAFN qui doit lui même nous quitter en 2022... !).

Pour le DI a priori la DGFIP ne souhaiterait pas récupérer nos RAR.

On ne parle pas des effectifs ETPT/ER à ce CTSD : 9 à Nice et 1 à Marseille.

Dans les faits 5 réels à Nice et + 1 à la RI.

### **Votes :**

Sur le point 1,l'USD-FO a voté contre ce transfert incompréhensible

Sur le point 2,l'USD-FO a voté pour la mise en œuvre du dispositif financier des mesures d'accompagnement.

Dispositif certainement perfectible,mais qui a au moins,le mérite d'exister,pour les agents restructurés.

**Pour conclure sur ce CTSD** et malgré les propos du DI qui ne veut pas être trop pessimiste sur l'avenir de la douane, pour l'USD-FO le(s) transfert(s) de taxe TGAP, tout comme les suivantes dans le cadre de la loi de finances 2020,fragilisent et vont fragiliser l'ensemble du dispositif douanier,sans parler des nombreuses conséquences sociales.

Des temps anxiogènes sont devant nous...car il y a péril en la demeure !

### **Le calendrier:**

CTR le 18/06/20

GT missions fiscales le 09/07/20

L'USD-FO était représentée à ce CTSD par Frédéric MICHEL,Jean-Philippe SANCEY et Philippe LANTELME .

